

Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6 A – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4
Retrouvez cette souscription sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/42857

Oui, je fais un don pour aider à la sauvegarde, à la restauration et à la valorisation de l'église de SAINTE FOI (Ariège) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – église de Sainte Foi (09500) »

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt (la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ** (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
 - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €) ** (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu

l'impôt sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom, adresse)

NOM ou SOCIETE :

Adresse : CP Ville :

Le bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.



© Pierre Jammes



© Pierre Jammes



© Pierre Jammes



© Pierre Jammes

En Ariège, à la limite du département de l'Aude, le village de Sainte Foi détient un édifice religieux dont l'existence est mentionnée en 1207 dans un document fixant les limites du fief de Mirepoix. Cette chapelle est juchée au sommet d'une colline offrant un panorama sur les paysages environnants où la chaîne des Pyrénées est perceptible. Ce monument, de forme cruciforme dirigée d'est en ouest, est typique du style des chapelles romanes languedociennes. Disposant d'un clocher mur et couvert en tuiles canal traditionnelles, ses murs ont été élevés en épais moellons. En son sein, le sol est composé d'un dallage en terre cuite avec un bénitier en pierre monolithe, tout comme les fonts baptismaux. Le chœur est souligné par une intéressante frise à billettes, et comporte également des traces de fresques du XIV^e siècle dotées de représentations de personnages bibliques. Souffrant de l'usure du temps, cette église nécessite aujourd'hui un programme complet de restauration et de valorisation initié en 2015. **Devant le coût conséquent mais indispensable de cette opération d'envergure dénommée « 1015/2015 : sauvons une chapelle romane et mille ans d'histoire », vous pouvez apporter, grâce à cette souscription, votre soutien en faveur de la conservation de ce patrimoine d'exception.**